

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025



République française
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025/

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55	Suffrages exprimés :	47
Présents :	32	- dont POUR :	47
Absents :	23	- dont CONTRE :	0
Absents AVEC pouvoir	15	Nombre d'abstention(s) :	0
Absents SANS pouvoir	8		

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DAUPHIN Mathilde	Mme PALACIO Céline
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. RIVET Jean-Philippe
Mme BLANCHET Fabienne	Mme GREGOIRE Sylvie	M. ROUSSET André
M. BOREL Félix	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
M. CARLIER Roland	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSE Patrick	Mme NALLET Christine	
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. MASSIP Frédéric	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-205	ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – Demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR 2026) et de la Région pour le projet de création du Pôle Déchets – Chemin du Vieux Taillades
-------------	---

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du conseil syndical du SCOT du bassin de vie Cavaillon-Coustellet-L'Isle sur la Sorgue du 9 juin 2022 portant approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022-144 en date du 27 octobre 2022 portant approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du bassin de vie de Cavaillon-Coustellet-L'Isle sur la Sorgue ;
- Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé avec l'Etat pour la période 2021-2026 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022-147 du 8 décembre 2022 portant approbation du contrat « Nos Territoires d'Abord » avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-143 en date du 21 septembre 2023 portant engagement dans la signature d'un Contrat d'Objectifs de Territoire (COT) avec l'ADEME ;
- Vu le Contrat d'Objectifs de Territoire (COT) signé avec l'ADEME le 14 juin 2024 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n° 2024-101 en date du 15 février 2024 relative à la signature d'un Contrat d'Objectifs Déchets avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu la circulaire du Préfet de Vaucluse du 17 octobre 2025 relative à l'appel à projets commun DETR/DSIL/DSID sur l'exercice 2026 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 24 novembre 2025.

Dans le cadre de sa compétence de prévention et de gestion des déchets, LMV est engagée dans plusieurs schémas de planification (PCAET, COT ADEME, Contrat d'Objectifs Déchets avec la Région) visant à réduire et à recycler les déchets.

Par délibération du 8 décembre 2022, le conseil communautaire a approuvé le contrat « Nos Territoires d'abord » proposé par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur fixant la programmation des actions cofinancées par la Région pour la période 2022-2027. Ce contrat prévoyait notamment la construction d'un Pôle Environnement / Déchets avec un financement prévisionnel de la Région de 500 000 €.

Actuellement, le service Déchets de Luberon Monts de Vaucluse est réparti sur plusieurs sites : le siège de l'agglomération et un bâtiment situé à Robion. Le stockage du matériel dédié à la collecte, ainsi que la circulation et le stationnement des véhicules sur le parking du siège, génèrent des nuisances à proximité immédiate du bâtiment administratif.

Par ailleurs, l'évolution des transferts de compétences et les mutualisations engagées avec les communes membres ont progressivement fait émerger de nouveaux besoins en surfaces de bureaux pour les services concernés.

Aussi, LMV a lancé une étude de faisabilité d'un Pôle Environnement / Déchets permettant de répondre à plusieurs besoins :

- Regrouper en un seul lieu tous les agents de collecte et administratifs de la Direction Déchets ;
- Stationner tous les camions de collecte dans un bâtiment unique ;
- Disposer de zones de stockage suffisantes pour les bacs et les composteurs.

Le projet consiste à aménager un nouveau centre de gestion des déchets sur une propriété d'une surface totale de 5 995 m² située au Chemin du Vieux Taillades à proximité immédiate de la déchetterie multi-matériaux du Puits des Gavottes et de la déchetterie verte « Mon Espace Vert », constituant ainsi un Pôle Environnement / Déchets.

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

La propriété concernée comprend 2 hangars formant un entrepôt qui est conservé dans le cadre du projet. Ces 2 hangars accolés totalisent une surface de plancher de 2 130 m². Ces bâtiments abriteront, après rénovation, les locaux techniques du service déchets pour le stationnement des véhicules de collecte et le stockage du matériel (bacs, colonnes, composteurs...).

Une extension du bâtiment est également projetée sur 2 niveaux pour accueillir la partie administrative de la Direction Déchets.

Le coût prévisionnel de ce projet (HT) s'élève à :

- Acquisition foncière	1 416 000,00 €
- VRD	113 072,99 €
- Honoraires	111 168,85 €
- Travaux hangar	281 838,60 €
- Travaux extension bâtiment	855 121,36 €
Soit un total de :	2 777 201,80 €

Le plan de financement prévisionnel du projet s'établit comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT <u>Sur totalité de la dépense prévisionnelle</u>	Montant HT	%
ETAT (DETR 2026)	500 000,00 €	18,00 %
REGION (Nos Territoires d'Abord)	500 000,00 €	18,00 %
AUTOFINANCEMENT LMV	1 777 201,80 €	64,00 %
TOTAL	2 777 201,80 €	100 %

Le Conseil Communautaire,

Où le rapport ci-dessus,

Délibère, et

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

- SOLICITE les subventions et participations selon la répartition suivante :

➤ ETAT (DETR 2026)	500 000,00 €
➤ REGION (Nos Territoires d'Abord)	500 000,00 €

- AUTORISE Monsieur le Président à déposer lesdits dossiers de demande de subvention et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 5 décembre 2025

Le Président,
Gérard DAUDET

